



Reconquête de la châtaigneraie

Un programme d'aides sur 3 ans

Les aides à la reconquête sont réactivées depuis cet automne, pour les propriétaires et les castanéiculteurs qui souhaitent rénover leurs châtaigneraies.

Ces derniers peuvent ainsi bénéficier d'un diagnostic de leurs parcelles, pris en charge par le programme, pour évaluer leur potentiel et définir les travaux à réaliser.



Si le diagnostic est favorable, des aides financières aux travaux peuvent être demandées.

Elles concernent, comme auparavant, **les travaux de réhabilitation de vergers abandonnés et d'élagage**, mais aussi, depuis cette année, **les travaux de greffage et de plantation**, afin de favoriser le renouvellement du verger.

Le taux d'aide est de 30% pour les propriétaires, et de 60% pour les agriculteurs (en zone de montagne, ce qui est le cas sur La Souche).

Ces taux s'appliquent sur un barème de travaux éligibles à l'arbre :

- 80€/arbre pour les travaux de rénovation et d'élagage ;
- 50€/arbre pour les travaux de greffage et de plantation.

Ces aides sont conditionnées à l'engagement des parcelles en AOP Châtaigne d'Ardèche.



Crédits photos : PNRMA, CA 07, CICA

Nouveauté 2017/2018



Autre nouveauté cette année, des aides financières ont aussi été ouvertes pour la **création de pistes de dessertes collectives** (projets concernant plusieurs propriétaires, qui s'engagent pour la revalorisation de leurs châtaigneraies : vente de châtaignes AOP et/ou valorisation du bois).

Ce programme est animé en partenariat par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche.

Il est financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Plan régional « Châtaigneraie traditionnelle » 2017-2020, par le Conseil Départemental de l'Ardèche, ainsi que par l'Union Européenne (programme LEADER Ardèche³).

L'objectif pour 2020 est d'augmenter la production de châtaignes d'Ardèche AOP (+ 450 tonnes supplémentaires), pour satisfaire la demande des industriels et des consommateurs, qui se conforte d'année en année !

Pour plus d'informations :
 Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
 cdemene@pnrma.fr - 04 75 36 38 63
 Chambre d'agriculture de l'Ardèche
 04 75 20 28 00